



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD92

N° Spécial

14 Février 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS DD92 du 14 Février 2019

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | AGENCE REGIONALE DE SANTE | Page |
|----------------------------------|-------------|---|-------------|
| ARS DD92/ OAPS N° 2019-308 | 14.02.2019 | Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'auxiliaires de puériculture de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX | 3 |

Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2019-308 du 14/02/2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'auxiliaires de puériculture de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

ARRETE

Article 1 : Le conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX est arrêté comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, ou son suppléant, Président ;

Le directeur de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture, ou son suppléant :

Titulaire : Madame Claire RIGLET
Suppléant : Madame Danielle BENALI

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Gilles GUITTON
Suppléant : Monsieur Olivier RITZ

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Valérie JUNGBLUT
Suppléant : Madame Lucie DUCHATEAU

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, désignés pour trois ans par le directeur de l'institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Mauro ARMATI
Suppléant : Madame Saïda DOUKHALI

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement de la petite enfance ou son suppléant :

Titulaire : Madame Catherine MONTFOURNY
Suppléant : Madame Myriam ANDRIEU

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Linda SOBGHO
Suppléant : Madame Jessica LELIEVRE
Titulaire : Madame Muriel KOUA
Suppléant : Madame Ouaria SEGHIUER

Le coordonnateur général des soins de l'établissement dont dépend l'institut ou son représentant

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture de l'Institut Hospitalier Franco-Britannique de PUTEAUX, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal-administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 14 février 2019

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine
De l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>